ART. 4 N° 690

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2015

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE - $(N^{\circ} 2585)$

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 690

présenté par

M. Sebaoun, Mme Povéda, M. Premat, M. Robiliard, M. Roman, Mme Zanetti, M. Aviragnet, Mme Chapdelaine, M. Féron, Mme Hurel, M. Mesquida, M. Noguès, M. Paul, Mme Tallard, Mme Gueugneau, M. Laurent Baumel, Mme Gourjade, M. Cordery, Mme Florence Delaunay, Mme Coutelle et M. Touraine

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« antalgiques »

le mot:

« analgésiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.